

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

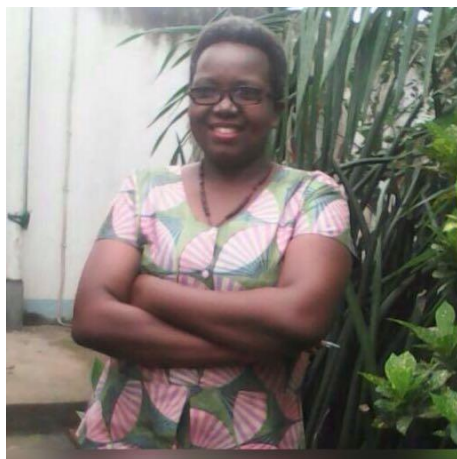
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°178 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 2 au 8 septembre 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 8 septembre 2019, au moins 535 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....3

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME..... 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS..... 5

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS 6

I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS 6

II. FAITS SECURITAIRES.....7

III. CONCLUSION.....9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CICR : *Comité International de la Croix Rouge*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

PJ : *Police Judiciaire*

SNR : *Service National de Renseignement*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 7 personnes tuées dont 6 retrouvées cadavres, 4 torturées et 7 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes identifiées figurent 1 femme et un nouveau-né tués, 3 filles élèves torturées et 2 femmes arrêtées.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en particulier des membres du parti CNL. En outre d'autres catégories de gens dont des membres du parti CNDD-FDD et une personne de la composante sociale Twa ont été également victimes de ces violations.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS

Une personne tuée en commune Ndava, province Mwaro

En date du 2 septembre 2019, vers 2 heures du matin, sur la colline Rutyazo, commune Kayokwe, province Mwaro, un nommé Buzoya a été fusillé par un des policiers du poste de la commune Ndava, province Mwaro. Selon des sources sur place, la victime était avec Joseph Niyonkuru et le prénommé Côme qui ont été capturés. Selon les mêmes sources, ces trois personnes ont tenté de voler des vaches sur la colline Kigarama, commune Ndava et le propriétaire de ces vaches a crié au secours puis la population accompagnée par des policiers a poursuivi les voleurs. Après des premières enquêtes, ces deux voleurs ont dénoncé Sinzobatohana de la colline Mushikamo, commune Rutegama, province Muramvya qui achetait les biens volés et lui aussi a été arrêté pour des raisons d'enquête. Le TGI Mwaro a jugé les deux présumés voleurs au cours d'un procès de flagrance le 3 septembre 2019 et ces derniers ont été condamnés à 20 ans de Servitude Pénale ainsi qu'une amende de 5 millions fbu tandis que Sinzobatohana a été acquitté.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'un Imbonerakure retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 2 septembre 2019, vers le matin, au quartier industriel, tout près de Chanic, devant les bureaux du CICR, zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'Edouard Niyonahaboneye, Imbonerakure, a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime avait des traces des coups de poignards au niveau de la poitrine et des bras. Selon les mêmes sources, des agents de sécurité de CICR ont entendu des cris de la victime vers 22 heures du 1^{er} septembre 2019. Cette victime est le fils de Hatungimana et de Nyandwi Suzanne, né sur la colline Nyamabere, commune Mpanda, province Bubanza et résidait sur la colline Mutara, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural.

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

Dans la matinée du 2 septembre 2019, au quartier Twinyoni, zone urbaine de Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé. Selon des sources sur place, la victime qui venait du domicile d'une prénommée Yvette vivant dans le même quartier a été tuée dans la nuit par des gens non identifiés qui lui ont tendu une embuscade pour voler son argent. Selon les mêmes sources, Yvette a été arrêtée par des policiers pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mabayi, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 septembre 2019 indique qu'en date du 1^{er} septembre 2019, sur la colline Ruseseka, zone Buhoro, commune Mabayi, province Cibitoke, un corps

sans vie de Samuel Bapfekurera, de la composante sociale Twa, résidant la même colline, a été retrouvé. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des traces de coups sur la poitrine ce qui montrait qu'il avait été tabassé.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kayanza

En date du 2 septembre 2019, le soir, dans une petite rivière appelée Nyamugosa, sur la colline et zone Nyabihogo, commune et province Kayanza, un corps sans vie de Cassilde Mpongerumwansi, âgée de 50 ans, veuve et cultivatrice, a été retrouvé. Selon des sources sur place, son corps ne portait pas de blessures mais des morceaux de tissu bandaient son visage. Selon les mêmes sources, les auteurs et le mobile du meurtre n'ont pas été connus.

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS

Un membre du parti CNL torturé en commune Mutumba, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 septembre 2019 indique qu'en date du 1^{er} septembre 2019, sur la colline Mutara, zone Gisimbawaga, commune Mutumba, province Karuzi, le prénommé Gaston, représentant collinaire du parti CNL, a été tabassé à coups de bâton par des Imbonerakure de cette colline, commandés par leur représentant collinaire et le chef de cette colline. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont aussi pillé dans son ménage du haricot, du riz et une chèvre qu'ils ont abattue et mangée le lendemain. Selon les mêmes sources, ils l'accusaient de perturber l'ordre public en organisant des réunions illégales. La victime est allée porter plainte auprès de l'administrateur communal, Tharcisse Bagorikunda qui lui a répondu de rentrer pour attendre des enquêtes.

Trois élèves torturés en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 2 septembre 2019, au bureau de l'administrateur communal de Bwambarangwe, l'administrateur Fébronie Niyindabiye, a tabassé Joséphine Pfukamusenge, âgée de 22 ans, Vestine Muhawenimana, âgée de 18 ans et Alphonsine Niyonsenga, âgée de 15 ans, toutes élèves et d'une même famille. Selon des sources sur place, accusées de préparer des chansons du parti CNL et de danser pour ledit parti pendant l'ouverture de la permanence, ces victimes avaient été convoquées par cette autorité communale par le biais du prénommé Emmanuel alias Bigombero, Imbonerakure qui travaille à la commune Bwambarangwe. Selon les mêmes sources, Josephine Pfukamusenge est dans un état critique et alitée à l'hôpital Kanyinya.

I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS

Trois personnes dont un membre du parti CNL, arrêtées en commune et province Rumonge

En date du 2 septembre 2019, vers 23 heures, sur la colline Mbuga, zone Kizuka, commune et province Rumonge, Adrien Nzambimana, membre du parti CNL, Claude Nimubona et un militaire prénommé Jean Christophe, ont été arrêtées par Louis Kamwenubusa, chef de zone Kizuka accompagné par certains jeunes Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces derniers ont fait irruption dans la maison d'Adrien

Nzambimana et l'ont arrêté avec deux autres personnes qui y passaient la nuit. Selon les mêmes sources, accusées de tenir une réunion illégale, ces victimes ont été conduites au cachot de la police à Rumonge.

Deux personnes arrêtées en commune et province Gitega

En date du 3 août 2019, au centre-ville de Gitega, Anitha Nihorimbere, âgée de 23 ans et Donavine Ininahazwe, âgée de 25 ans, ont été arrêtées par des policiers accompagnés par des agents du SNR et conduites au cachot de la police à Gitega. Selon des sources sur place, le mobile de leur interpellation n'a pas été connu.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Giteranyi, province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 septembre 2019 indique qu'en date du 29 août 2019, dans l'avant-midi, au chef-lieu de la commune Giteranyi, province Muyinga, Eric Rudatinya, membre du parti CNL, résidant sur la colline et zone Mugano de la même commune, a été arrêté par des policiers et détenu au cachot de cette commune. Selon des sources sur place, la victime avait été battue la veille par un groupe de 4 Imbonerakure de sa colline qui ont même confisqué son vélo, l'accusant d'avoir refusé de quitter le parti CNL. Selon les mêmes sources, la victime était allée porter plainte à la police à Giteranyi où il y a croisé un Imbonerakure parmi ses agresseurs et ce dernier l'a accusé d'avoir injurié le Chef de l'Etat. Un OPJ l'a immédiatement mis au cachot sans l'écouter. Selon les mêmes sources, il a été transféré d'abord au cachot de la PJ à Muyinga en date du 30 août 2019, ensuite à la prison de Muyinga en date du 2 septembre 2019, avec accusation d'outrage au chef de l'Etat.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Buhinyuza, province Muyinga

En date du 4 septembre 2019, vers 20 heures, Ramadhan Ndikumana, membre du parti CNL de la colline Ruvumu, zone Jarama, commune Buhinyuza, province Muyinga, a été arrêté par des policiers guidés par des Imbonerakure de cette colline et conduit au cachot de la police de cette commune. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'organiser des réunions illégales pour le compte du parti CNL.

II. FAITS SECURITAIRES

Un corps sans vie retrouvé en commune Gasorwe, province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 septembre 2019 indique qu'en date du 28 août 2019, un corps sans vie de Joël Gahungu, âgé de 50 ans, de la colline Karimbi, zone Kiremba, commune Gasorwe, province Muyinga, a été retrouvé enterré à 100 mètres de sa maison. Selon des sources sur place, une enquête a été menée auprès de ses voisins arrêtés dont Elias Nchahuri, âgé de 25 ans, Jaffari Mpagazekubwayo, âgé de 26 ans, Remy Nzoyisaba, âgé de 24 ans, Asman Hayagwabagabo, âgé de 17 ans, Côme Nibigira, âgé de 25 ans, Zedi Kwizerimana, âgé de 25 ans, Daphrose Ntahombaye, âgée de 50 ans et Placide Niyonkuru, âgé de 23 ans. Selon les mêmes sources, détenues au cachot de la PJ de Gasorwe depuis le 27 août 2019, ces personnes ont avoué avoir tué la victime et ont montré où ils l'avaient enterré. La victime était introuvable depuis le 16 juin 2019 et était accusée de sorcellerie.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 3 septembre 2019, sur la colline Ngara, commune Kayokwe, province Mwaro, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une toilette de l'Eglise Béthanie sise à la colline Ngara. Selon des sources sur place, ce nouveau-né venait d'être mis au monde dans un boisement d'Eucalyptus de ladite église par une fille prénommée Alice, originaire de la colline Kibimba, commune Gisozi, de la même province, âgée de 21 ans qui l'a tué et l'a jeté. Selon les mêmes sources, la victime vivait chez Eric, pasteur de cette même église depuis 9 mois. Alice qui était dans un état critique a été alitée à l'hôpital de Kibumbu et gardée par des policiers qui attendaient sa guérison pour la traduire en justice.

Interdiction d'ouvrir une permanence du parti CNL en commune Kayokwe, province Mwaro

Une information parvenue à Ligue Iteka en date du 8 septembre 2019 indique qu'en date du 25 août 2019, l'administrateur de la commune Kayokwe, François Nkundwa, a interdit au parti CNL d'ouvrir sa permanence en zone Muyebe. Selon des sources sur place, la raison avancée est de mettre en application la décision du Ministre de l'intérieur de garder une certaine distance entre les permanences des partis politiques. Ainsi, cet administrateur communal a refusé l'ouverture de toute permanence nouvelle du parti CNL arguant que le parti CNDD-FDD a déjà mis les permanences dans tous les centres de la commune.

Une grenade retrouvée en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 3 septembre 2019, vers 7 heures, une grenade a été retrouvée sur la colline Ngara, en commune Kayokwe, province Mwaro. Selon des sources sur place, cette grenade a été vue devant une boutique par un passant et on a alerté le chef de colline qui a cherché le chef de Poste Kayokwe.

Acte d'intimidation en commune et province Kirundo

En date du 6 septembre 2019, vers 6 heures du matin, au quartier Rupfunda, commune et province Kirundo, deux personnes non identifiées ont amené un crâne et des bras d'une personne non identifiée chez Théoneste Mudende alias Gasongo, membre du parti CNDD-FDD, commerçant du centre-ville Kirundo. Selon des sources sur place, Théoneste Mudende a alerté les voisins qui ont pu arrêter une des deux personnes et la police l'a conduite au cachot du parquet de Kirundo. Selon les mêmes sources, la femme de Théoneste Mudende a été chassée du domicile conjugal par son mari en date du 1^{er} septembre 2019 après être attrapée en flagrant délit d'adultère avec le chef provincial des Imbonerakure, Abel Ahishakiye dans une chambre de l'hôtel Rama de Kirundo.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en particulier des membres du parti CNL ont été rapportés. En outre d'autres catégories de gens dont des membres du parti CNDD-FDD et une personne de la composante sociale Twa ont été également victimes de ces violations.

Des actes d'intimidation, des cas d'interdiction d'ouverture des permanences du parti CNL ont été observés dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.